

## CONVENTION DE COLLABORATION

---

### Entre

**ECOGEO DATA SARLU**, société enregistrée sous le numéro CD/KNM/RCCM/24-B-00015, dont le siège social est situé au n°2 de l'avenue DE LA PAIX, quartier Industriel, Commune de Limete à Kinshasa, représentée par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, en sa qualité de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, ci-après dénommée "**la Société**",

### Et

[Nom du Point Focal], résident(e) à [adresse du point focal], ci-après dénommé(e) "**le Point Focal**",

### Préambule

La Société souhaite bénéficier des services du Point Focal pour représenter l'entreprise dans leur ville de résidence, promouvoir et commercialiser les services de l'entreprise, et le Point Focal a accepté de fournir ces services conformément aux termes et conditions énoncés dans la présente convention de collaboration.

### Article 1. Objet du Contrat

La présente convention de collaboration a pour objet de définir les modalités et conditions selon lesquelles le Point Focal fournira ses services à la Société.

### Article 2. Nature des Services

Le Point Focal s'engage à :

- ✓ Représenter la Société dans leur ville de résidence.
- ✓ Promouvoir et commercialiser les services de la Société.
- ✓ Rapportera à la Société 20% en cas de projet ou activité totalement gagné et réalisé par le Point Focal.
- ✓ Rapportera à la Société 75% en cas de projet ou activité gagné et négocié par la Société puis réalisé avec l'appui du Point Focal.

### Article 3. Rémunération

La Société s'engage à rémunérer le Point Focal comme suit :

- 80% du revenu total en cas de projet ou activité totalement gagné et réalisé par le Point Focal avec l'appui de la Société au niveau national.
- 25% du revenu total en cas de projet ou activité gagné et négocié par la Société puis réalisé au niveau local avec l'appui du Point Focal.

### Article 4. Modalités de Paiement

La rémunération sera payée après chaque réalisation de projet ou d'une activité par virement bancaire sur le compte désigné par le Point Focal, en espèce, par transfert via agence ou encore par paiement mobile avec le consentement du Point Focal.

### Article 5. Obligations du Point Focal

Le Point Focal s'engage à :

- ✓ Promouvoir activement les services de la Société dans leur ville de résidence.
- ✓ Utiliser les moyens et ressources à sa disposition pour attirer des clients et projets pour la Société.
- ✓ Maintenir la confidentialité des informations de la Société.

### Article 6. Obligations de la Société

La Société s'engage à :

- ✓ Fournir toutes les informations et ressources nécessaires pour permettre au Point Focal de promouvoir et commercialiser les services de la Société.
- ✓ Payer la rémunération convenue dans les délais stipulés.

### Article 7. Confidentialité

Le Point Focal s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exécution de ses services sans l'accord préalable écrit de la Société.

### Article 8. Résiliation

La présente convention de collaboration peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de **14 jours**, ou immédiatement en cas de manquement grave aux obligations de la présente convention de collaboration.

En cas de résiliation de la convention ou fin du projet, le Point Focal remet toutes les ressources mises à sa disposition par la Société pour la réalisation du projet, de l'activité ou durant la période de la présente convention de collaboration.

### Article 9. Loi Applicable

La présente convention de collaboration est régie par les lois de la République Démocratique du Congo, notamment les dispositions légales édictées par la Loi n° 015/2002 du 16 octobre 2002 portant code du travail telle que modifiée et complétée par la loi n° 16/010 du 15 juillet 2016.

### Article 10. Signature des Parties

Fait à Kinshasa, le .../.... 20...

Pour la Société :

\_\_\_\_\_  
xxxxxxxxxxxxxxxxx, Directeur Général  
**ECOGEO DATA SARLu**

Pour le Point Focal :

\_\_\_\_\_  
[Nom du Point Focal]

Ecological Geospatial Data - ECOGEO DATA SARLu

Entreprise de développement des solutions numériques et analyse avancée des données

63 av. Colonel Mondjiba, Concession COTEX, C/Ngaliema, Kinshasa R.D. Congo

Phone +243 972508118 / 817 663 799 | [www.ecogeodata.com](http://www.ecogeodata.com) | [info@ecogeodata.com](mailto:info@ecogeodata.com) | [www.rfsacademia.com](http://www.rfsacademia.com)

RCCM: CD/KNM/RCCM/24-B-00015; Id. Nat: 01-H5300-N50568R; N° Impôt: A2401491Y